

ORDRE DU JOUR
Du CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2017

-Examen du procès-verbal des séances précédentes, adoption
-Désignation du secrétaire de séance

- 1. Versement subvention exceptionnelle au CMF pour la fête du sport 2017** → POUR
- 2. Association CLAP (Comité de liaison des acteurs de la promotion) - Subvention 2017** → POUR
- 3. Association Sport emploi - Subvention 2017** → POUR
- 4. Dotation de solidarité urbaine et actions de développement social - Bilan 2016**

Le bilan qui nous est fait dresse les grandes lignes des actions sociales et économiques effectuées par la commune l'an dernier et force est de constater qu'elles sont nombreuses.

Aussi, sans rentrer dans les détails, deux remarques :

> **Première remarque** : plutôt interrogative, voire quelque peu critique. Beaucoup de chiffres étayent les bilans des actions mises en place pour en montrer la cohérence. Pourtant, paradoxalement, il n'y a aucun bilan, ni chiffré, ni même qualitatif, sur le système de vidéosurveillance installé, incorrectement appelé « vidéoprotection » puisque tout le monde sait qu'il n'a jamais protégé qui que ce soit mais, éventuellement, ne fait que montrer l'étendue des dégâts. Vous le savez, notre groupe s'est opposé à l'implantation d'un tel système que nous analysons comme très onéreux au regard de sa grande inutilité. Il est dommage qu'un premier bilan n'ait pas été présenté pour, peut-être, nous faire changer d'avis. Mais nous ne doutons pas que le bilan 2017 fera une démonstration éclatante de la grande pertinence de ces dépenses.

> **Seconde remarque** : qui est ici plus un constat et qui se veut le relai de fréquentes remarques qui nous sont faites et qui ne touche pas forcément que la DSU. Floirac est aujourd'hui un fourmillement de constructions nouvelles, habitations, locaux publics, un peu partout sur le territoire communal. Le bilan qui nous a été présenté montre que des Floiracaises et des Floiracais sont associés à des « actions d'amélioration » de leur « cadre de vie » et on peut s'en réjouir. Ce que nous regrettons, c'est qu'en amont, lors des décisions d'aménagements, il n'y ait pas eu d'implication de la population dans les choix qui ont été faits. Aujourd'hui, les Floiracais se sentent spectateurs des transformations de leur ville et trop souvent perdus dans cette marche à l'urbanisation intensive, pilotée par l'hyper métropolisation bordelaise. C'est le constat de ces dernières années, il est important de permettre aux citoyens de décider, notamment, de leur cadre de vie.

5. Passage à 35 heures d'un agent de service polyvalent en contrat unique d'insertion (CUI) → Abstention

> Peut-on avoir une information sur les CEA en danger sur la commune ?

> Porter à 35 heures un CUI montre l'intérêt d'un tel poste et devrait donc permettre de pérenniser un tel salarié.

- 6. Création d'un poste d'apprenti bibliothécaire** → POUR
- 7. Ecole de Musique - mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un poste et modification de quotité du temps de travail** → POUR
- 8. Création et suppression de postes suite aux avancements de grade et à la Promotion Interne 2017** → POUR
- 9. Budget de la Ville pour 2017 - décision modificative n°01** → POUR
Demande d'envois numériques pour des documents annexes
- 10. Fixation des durées d'amortissement** → POUR
- 11. Adhésion à l'Union Des Etablissements Artistiques de la Gironde (UDEA33) - Année 2017** → POUR
- 12. Récupérateur d'eau - Attribution de subvention individuelle** → POUR
- 13. Reprise des concessions perpétuelles à l'état d'abandon - Information du Conseil Municipal**

14. Programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel. Approbation → Abstention

Il s'agit, là encore, de demander un changement de forme mais aussi de fond.

On lit presque à toutes les lignes, l'EPA « Bordeaux Euratlantique » décide ; la maîtrise d'ouvrage est confiée à l'EPA, en concertation avec les services compétents de la ville, etc. Je ne crois pas avoir lu une seule fois le mot Floiracais, encore moins l'expression « choix des populations ». Seule apparaît une « démarche participative » pour des équipements sportifs.

Il nous semble évident, pourtant, que la cité doit être faite pour et par les citoyens. Aussi, nous demandons que ce projet, comme les futurs aménagements, soient au préalable présentés aux populations concernées et que ce soit eux qui décident de leur mise en place comme de leur configuration.

- 15. Aménagement de la Place Burlada - Autorisation de programme et crédits de paiement** → POUR
16. Sybirol- Abandon partiel d'usufruit → POUR

Bien qu'au vu des dépenses déjà engagées et celles qui vont suivre, cela porte le prix du m² sans doute pas très loin de celui d'un appartement dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, nous ne pouvons qu'approuver l'accession à la pleine propriété d'un terrain déjà largement payé par la commune.

- 17. Aide économique aux entreprises - Subvention à la location -GESOLIA** → POUR
18. Subvention à l'association Cap Sciences → POUR
19. Subvention à l'Association Arteli → POUR
20. Subvention à l'Association pour le Développement et l'Echange Culturel (ADEC) → POUR

Subvention exceptionnelle : Fondation de France pour porter secours aux îles dévastées 1 000 € → POUR